

AVIS AUX TERMES DE LA CLAUSE 5-1.12/FEC/CSQ DE LA  
CONVENTION COLLECTIVE RÉGISSANT LES CONDITIONS  
DE TRAVAIL DU PERSONNEL ENSEIGNANT

**OUVERTURE DE CHARGES - FORMATION CONTINUE**  
**2016-2017**  
**AEC – Logistique de transport et distribution internationale – LCA.55**

**Programme offert du 13 février 2017 au 19 janvier 2018**

**SESSION 2 : DU 8 MAI AU 21 JUILLET 2017**

**Lieu de formation : Varennes**

N° DU CONCOURS	DISCIPLINE	N° DU COURS	TITRE DU COURS	NOMBRE D'HEURES
17-020-01	Informatique 420	420-009-LG	Systèmes d'information appliqués au transport/logistique	45
17-020-02	Techniques administratives 410	410-007-LG	Service à la clientèle	45
17-020-03	Techniques administratives 410	410-004-LG	Élaboration de réseaux de transport	45
17-020-04	Techniques administratives 410	410-003-LG	Étude et analyse des moyens de transport II	45
17-020-05	Techniques administratives 410	410-002-LG	Droit appliqué au transport	45

Durée

Du 8 mai au 21 juillet 2017.

Exigences

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dans la discipline concernée.

Toute personne ayant présenté une offre générale de service pour 2016-2017 dans une ou plusieurs disciplines doit postuler de nouveau pour le secteur de la formation continue.

Tout autre candidat ou candidate doit, pour obtenir l'une des charges précitées, faire parvenir sa candidature par écrit, en indiquant le numéro du concours, **entre le 28 mars et le 7 avril 2017, à :**

Recrutement du personnel enseignant  
Concours numéro (*indiquer le numéro du concours*)  
Service des ressources humaines  
Cégep de Sorel-Tracy  
3000, boulevard de Tracy  
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9  
ou par courriel : [resshumaines@cegepst.qc.ca](mailto:resshumaines@cegepst.qc.ca)

Tout candidat ou candidate doit produire une déclaration d'emploi dont le formulaire est disponible sur le web.

Votre candidature doit être accompagnée des pièces justificatives d'expérience et de scolarité, à moins que le Collège ne les possède déjà.

Le Collège ne s'engage aucunement à considérer les candidatures reçues hors délai.

La Direction des ressources humaines

c. c. Départements d'enseignement  
Syndicat du personnel enseignant  
Dossier concours  
Campus de Varennes